



Rapport de la commission technique

CoDep 2B

Année 2024

L'année fédérale 2024 aura été marquée par un niveau d'activité supérieur à celui des années précédentes.

Toutefois certaines actions ont dû être annulées par faute de candidats.

Technicien d'Inspection Visuelle

Ont été organisés un stage de formation initiale, 3 stages de recyclage et 1 stage de réactivation.

1 des 3 stages de recyclage en avril 2024 a dû être annulé car aucun candidat.

Ont toutefois été formés :

- 7 TIV ;
- 8 recyclages (dont 2 candidats de Corse du Sud) ;
- 1 réactivation (candidat de Corse du Sud).

Ce bilan est très positif et il est plus du double de celui de 2023.

Pour la saison 2025 sont prévus :

- 2 recyclages dont le premier est programmé le 30 novembre 2024 ;
- 1 stage de formation initiale vers la fin mars 2025 / début avril 2025.

Recyclage ANTEOR

Malgré le fait que ce type de recyclage n'est pas obligatoire, un maintien à niveau des connaissances et compétences en secourisme sont importantes. Dans ce contexte, le Codep avait proposé une demi-journée de recyclage ANTEOR.

Cette proposition n'a pas eu beaucoup d'écho auprès des moniteurs et la séance a été annulée faute de candidat (1 seul candidat).

Pour la saison 2025 il est prévu de reconduire l'opération :

- Un recyclage ANTEOR mi-avril 2025

Matériel

Cette activité est elle aussi en augmentation, avec pour la saison 2024 :

- 4 prêts de matériel TIV ;
- 3 prêts de matériel de secourisme ;
- 3 prêts de mannequin.

Il est rappelé que ces équipements sont à la disposition de tous les clubs et SCA affiliés à la FFESSM, mais sont exclusivement destinés pour des activités fédérales (formation et examen).

Accessibles sur simple demande, leur seule contrainte réside dans les modalités d'enlèvement et de retour.

Informations fédérales

L'année 2024 aura été très riche en, entre autres, concrétisation dans le MFT de réformes actées antérieurement. Ainsi, nous savons :

- La création du diplôme de Formateur Fédéral de Moniteur. C'est la première étape vers le MF2 modulaire ;
- La mise à jour des N1, PE20, PE12, PA12, N2, PA20, PE40, N3, PA40, PE60, GPN4, Initiateur, MF1, livret péda MF1, livret péda Initiateur, Plongeur NITROX... .

Toujours à l'étude, mais devant à priori se concrétiser en 2025 :

- La refonte du GP-N4 avec allègement de la théorie.

Celle-ci ferait l'objet d'un « module théorie MF1 » pour ceux se destinant au monitorat. Ce module serait réalisé sous contrôle de la CTR et serait valable 5 ans.

- Le Brevet d'Enseignement de la Plongée Profonde à l'air (BEPPA). MF1 + BEPPA = E4